

Commune de
Beauvoir-
-en-Royans

Cne de Saint-Romans

Commune de
Saint-André-en-Royans

Commune

Commune

Saint-Pierre-de-Chérennes

Rencurel

Choranche

DEPARTEMENT de L'ISERE
Service Départemental RTM - Restauration des routes
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél : 47 74 11 00
Direction Départementale de l'Agriculture
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél : 47 74 11 00
Direction Départementale de l'Équipement
9 Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tél : 47 74 11 00

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE PRESLES

zonage en application de l'article R.111.3 du code de l'urbanisme

N°INSEE 322

LEGENDE

INONDATIONS

1₁ Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée

1₂ Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions

2 Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions

CRUES TORRENTIELLES

3 Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)

4 Zone d'instabilité du lit - Construction interdite

GLISSEMENTS DE TERRAINS

5₁ Glissements importants - Construction interdite

5₂ Glissements de faible ampleur et terrains de stabilité douteuse - Construction autorisée sous conditions

AVANCHES-ÉBOULEMENTS

6₁ Zone dangereuse - Construction interdite

6₂ Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions

EFFONDREMENTS

7 Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA Construction réglementée = interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue **Liliane BESSON** Établi 29 10 1980

Dessinateur : Modifié 198

Approuvé 198

ECHELLE

1/10000

Equidistance des courbes : 10 mètres